

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18977 - 73ÈME ANNÉE

Bilan et perspective 72 ans après l'abolition du statut colonial

Responsabilité pour plus d'autonomie : un rassemblement possible

La conférence d'hier à l'Université a permis de constater que le constat sur la bilan de la départementalisation à La Réunion est largement partagé, tout comme la nécessité de faire évoluer ce cadre qui ne donne pas des moyens suffisants pour régler les problèmes de la population. D'où l'importance de débattre autour d'un projet susceptible de rassembler largement et d'être décisif dans la négociation avec Paris pour l'application de nouvelles politiques publiques à La Réunion. Un projet qui passe par plus de responsabilité pour les Réunionnais, c'est un autre point de consensus.

Dans le cadre de son cycle de conférences, la Faculté des Lettres organisait hier à l'amphi Sudel Fuma une conférence-débat sur le thème de la loi du 19 mars 1946, texte qui a aboli le statut colonial en Guadeloupe, Guyane, Martinique et La Réunion, en intégrant ces colonies dans la République en tant que départements français. Il s'agissait d'un « regards croisés » avec pour base les interventions de Paul Hoarau, Élie Hoarau, Wilfrid Bertile et Jack Gauthier.

Ces interventions ont permis de revenir sur les raisons qui ont amené une décolonisation originale. Plutôt que l'indépendance, les Réunionnais ont choisi l'intégration dans la République. C'était une revendication portée par le mouvement social, son application était de nature à sortir de la misère dans laquelle se trouvait La Réunion au lendemain de la Seconde guerre mondiale, et à remettre en cause un ordre social très inégalitaire.

À l'heure du bilan, tous les intervenants ont noté des avancées dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'équipement notamment. Ils sont également d'accord pour souligner que ces avancées prévues dès le départ dans la loi sont le

résultat de luttes, avec pour aboutissement l'égalité sociale au 1er janvier 1996.

Constat partagé

Mais tous font également le constat que le système mis en place à la suite de la loi du 19 mars est arrivé à bout de souffle. Il a créé « un territoire sous perfusion » selon Wilfrid Bertile, « un situation sociale hors-norme pour l'INSEE » rappelle Elie Hoarau, une désresponsabilisation des Réunionnais, souligne Paul Hoarau. Le président du PCR a souligné que cette situation découle du fait que « les outils de 1946 ne sont plus adaptés à la situation qui va s'aggraver avec les effets de phénomènes mondiaux » : changement climatique, mondialisation des échanges, croissance démographique et révolution technologique. « Les Réunionnais ne maîtrisent plus l'économie sucrière, la banque, le commerce. Les transferts publics sont recyclés au bénéfice des grandes sociétés capitalistes de France et d'Europe. C'est l'économie de comptoir, c'est le néocolonialisme. »

C'est donc la nécessité de dépasser ce cadre. Pour Wilfrid Bertile, « La départementalisation est un système inégalitaire qui laisse de côté la moitié de la population ». Ce système a des résultats et des limites d'où la nécessité d'un nouveau projet : une Réunion réunionnaise. « Est-ce un rattrapage ou la prise en compte de la situation de La Réunion ? » La Réunion est structuellement autre. Il appelle les Réunionnais à construire ensemble cette Réunion nouvelle.

Pour Jack Gauthier, conseiller régional à l'adaptation de la loi, une possibilité soutenue par la Région Réunion est d'inclure dans la réforme constitutionnelle à venir les

éléments du droit européen applicable aux régions ultrapériphériques. L'article 349 du Traité de Lisbonne prévoit le droit à la spécificité, la future Constitution doit intégrer le « droit à la différenciation » d'après Jack Gauthier. Pour La Réunion, cela peut se traduire par l'inscription dans la loi du contenu de l'article 349 du traité de l'Union européenne.

Pour sa part, Paul Hoarau souligne « le nœud du problème » : « nous ne sommes pas responsables de notre développement. Les dispositions institutionnelles ne suffisent pas. Il faut aussi un état d'esprit. Toute la politique actuelle de La Réunion repose sur des fondamentaux qui sont faux ». Ces fondamentaux sont : d'où venons-nous, qui sommes-nous, de quel ensemble faisons-nous partie, quelle est notre pouvoir dans cet ensemble. « On nous dit que La Réunion est en France. Il suffit de voir la carte du monde pour voir que ce n'est pas vrai. Nous sommes Français parce que nous voulons l'être », précise-t-il.

Elie Hoarau rappelle que face à la crise, le pouvoir a voulu corriger à la marge par une multitude de textes, « sans apporter de réponses fondamentales ».

D'où l'importance de revisiter la loi du 19 mars 1946. « Tout le monde convient que les choses ne marchent pas comme il faut, et on parle de plus en plus d'émancipation, de différenciation et d'autonomie ». Si ce constat est partagé, alors il est nécessaire de rassembler largement les Réunionnais, affirme-t-il. D'où la proposition d'organiser une large concertation pour un projet global de développement intégrant l'environnement. « Ce projet doit être fait sur 20 ans, dans un cadre accepté par le pouvoir. Ce cadre est la double appartenance à la République française et à la région indianocéanique. Ce projet doit inclure les outils nouveaux : législa-

tifs et financiers ».

Sur le contenu, Elie Hoarau donne sa position : « une collectivité territoriale dotée de compétences élargies pouvant légiférer par habilitation avec un délai bien plus rapide. Cette collectivité doit être dotée d'un fonds de développement ». « C'est cela exercer la responsabilité pour plus d'autonomie », ajoute le président du PCR, « et cette concertation doit commencer dès maintenant. Le PCR a mis ses propositions sur la table, tout en indiquant que ce n'est pas à prendre ou à laisser mais qu'elles alimentent le débat.

Paul Hoarau est du même avis. Il plaide pour un pouvoir réunionnais capable de discuter d'égal à égal avec le gouvernement. Il fonde cette analyse sur le fait que la République française est constituée de plusieurs peuples qui ont formé une nation. Sur cette base, chaque peuple doit être respecté et doit

avoir les outils pour se faire. Cette proposition aboutirait à une vision différente des rapports avec la France. Ce ne seraient plus les parlementaires qui seraient des porteurs de revendications. Ce serait au pouvoir réunionnais de négocier avec la France les politiques publiques qui s'appliqueraient dans notre île.

Aux Réunionnais de décider

« L'action doit se faire avant les décisions définitives issues des Assises des Outre-mer. À l'heure de la responsabilité, c'est à nous de décider », poursuit Elie Hoarau.

« En 1945, les Réunionnais n'ont pas attendu que Paris demande de faire. Issus de différentes sensibilités, ils se sont rassemblés dans un collectif

pour abolir le statut colonial », conclut le président du PCR, « ouvrons une nouvelle étape pour le développement de La Réunion ».

Dans le débat qui suivit, Julie Pontalba est intervenue pour rappeler que Paul Vergès avait déposé une proposition de loi visant à faire du 19 mars, date de promulgation de la loi de décolonisation, un jour férié au même titre que le 20 décembre. À ce sujet, Elie Hoarau a rappelé que dans tous les pays qui étaient des anciennes colonies, la date anniversaire du jour de la décolonisation est toujours devenu une fête nationale. À La Réunion, ce jour est le 19 mars. D'où l'importance que cette date puisse être célébrée, car elle marqua pour La Réunion une étape historique au même titre que l'abolition de l'esclavage le 20 décembre 1848.

M.M.

Un succès de la population soutenue par les communistes

Route des Géraniums : enfin le gel du projet !

La Région Réunion a renoncé à la Route des Géraniums, projet de contournement du centre-ville du Tampon. Contrairement à ce qu'affirme la majorité régionale, cette décision n'est pas due à la mairie du Tampon, mais à la forte mobilisation de la population contre un projet inadapté et trop coûteux. C'est ce que rappelle un communiqué commun des sections communistes de Saint-Pierre, le Tampon, Petite-Ile, Saint-Joseph et de La Rivière. Les militants du PCR ont en effet contribué à cette nouvelle victoire de la population.

Les militants communistes des sections de Saint Pierre, le Tampon, Petite Ile, Saint Joseph et de La Rivière se félicitent du gel du projet ubuesque de la Route des Géraniums. Ceci n'aura été possible que grâce à la forte mobilisation de la population concernée par les tracés proposés, appuyés par les militants communistes présents à chaque débat organisé par la CPDP autour de ce projet.

Ainsi, contrairement à ce que l'on a pu entendre, ce n'est pas par l'inaction de la mairie du Tampon que la Route des Géraniums vient d'être abandonnée, mais bien par la forte opposition de la majorité des habi-

tants, encore très nombreux samedi 14 avril dernier au théâtre Luc Donat. En effet, le peuple est las de l'absence de prise en compte de son opinion pour les projets portés par la majorité régionale.

Cette route est en effet dangereuse en tous points :

- Six tracés potentiels, qui impactent fortement la population en menaçant d'exproprier des dizaines de familles, que cela soit par la destruction de leurs cases ou de leurs terrains agricoles.

- Aucune réelle proposition concernant les transports en commun

- Un impact environnemental fort pouvant mettre à mal des écosystèmes fragiles

- Aucune étude sérieuse sur l'impact par rapport à la qualité de vie des habitants concernés par les différents tracés

- Un coût très important (entre 386.000.000 et 583.000.000 euros selon les variantes)

- Aucune étude sérieuse sur la nécessité absolue d'une nouvelle RN3 sur l'ensemble du parcours annoncé (notamment concernant le trafic journalier, avec par exemple 6000 véhicules/jour entre le 17e et le Col de Bellevue)

- Etc.

L'annonce du gel du projet de Route

des Géraniums est une réelle victoire pour la population s'étant mobilisée avec l'appui du PCR. Elle doit cependant nous permettre de nous interroger sur la nécessité de trouver des solutions concernant la mobilité et l'aménagement du territoire dans le Sud.

Ainsi, il nous semble par exemple tout à fait nécessaire de réaliser une contournante permettant d'améliorer la qualité de vie des habitants du Tampon, aujourd'hui dégradée du fait des 56.000 véhicules/jour transitant entre la Balance et la Tour des Azalées. Rappelons au passage que le président actuel de la Région, alors maire du Tampon s'était opposé à de tels aménagements proposés par la majorité régionale communiste de l'époque...

Étant donné que les problèmes que nous rencontrons déjà sont nombreux, et qu'ils s'accroîtront si rien n'est fait dans les années à venir (croissance démographique, changement climatique, engorgement routier, nécessité de développer les transports en commun, etc.), les militants communistes communiqueront à la population les solutions que nous proposons dans les semaines à venir.

Edito

APE atout pour La Réunion ? Le précédent du sucre

Lors de la conférence d'hier à l'Université, une question a été posée au sujet de l'Accord de partenariat économique que l'Union européenne négocie avec les pays voisins. D'après la personne qui est intervenue, cet accord commercial ne pourra qu'être qu'une bonne chose pour La Réunion. Il permettra d'ouvrir de manière plus importante les marchés des pays voisins aux produits réunionnais alors que les importations en provenance de ces pays ont déjà un régime de faveur.

Dans sa réponse, Elie Hoarau a rappelé que le principal problème est que les Réunionnais ne sont pas acteurs des négociations. Ils ne peuvent donc pas décider quelles seront les produits qui pourront bénéficier d'une clause de sauvegarde temporaire. Or toute la production réunionnaise peut être potentiellement concurrencée par celle à plus bas coût venant des pays avec qui l'Union européenne négocie l'APE.

Ceci souligne en outre combien il est difficile dans ces conditions de faire entendre la voix de La Réunion. C'est ce que rappelle la filière canne-sucre. En 2008, l'Union européenne avait déjà prévu la fin des quotas sucriers. C'était une conséquence de la condamnation par l'OMC de son organisation de marché du sucre quelques années plus tôt. Or, en 2008, les industriels réunionnais tenaient des propos rassurants. Officiellement, ils considéraient que les Réunionnais n'avaient pas à s'en faire, car ce n'était pas le maintien du quota de 300.000 tonnes alloué à La Réunion qui allait bouleverser un marché européen de plus de 14 millions de tonnes.

Pourtant, malgré l'existence dans le Traité de Lisbonne de l'article 349 qui permet d'adapter les politiques européennes à La Réunion, les quotas sucriers ont été supprimés le 1er octobre 2018, y compris à La Réunion. Notre île n'a même pas eu droit à un délai supplémentaire. Cette suppression est la conséquence d'une décision prise par les gouvernements européens. Cela excluait donc de fait les Réunionnais des négociations, et la dernière protection est tombée.

De quoi faire réfléchir au sujet de l'APE.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re
CPPAP : 0916Y92433

L'éducation à la citoyenneté et appartenances

L'éducation à la citoyenneté est dans nos sociétés démocratiques un sujet de préoccupation majeure, tout en étant une mission essentielle de l'école publique. Et ce maintenant plus que jamais, compte tenu d'un certain nombre de facteurs qui fragilisent le lien social. Nous pensons au repli identitaire, à la montée du communautarisme et des populismes, à la discrimination et à la marginalisation d'un nombre croissant de citoyens, aux incivilités et aux violences et à l'affaiblissement des corps intermédiaires.

Occultation ou reconnaissance des appartenances ?

Cette éducation à la citoyenneté doit-elle se faire et peut-elle se faire dans l'ignorance de nos appartenances particulières, de nos cultures singulières et de nos faits religieux ? L'école de la République doit-elle éduquer, former des citoyens en étant aveugle aux appartenances propres des élèves, futurs citoyens ? En vue de mieux respecter l'égalité de traitement des élèves dans l'espace public scolaire, « égaux parce que semblables », l'école de la République doit-elle occulter l'appartenance communautaire, sexuelle, religieuse des élèves ? Les missions de l'école, instruire, éduquer et former, ne passent-elles pas par la prise en compte de la vie réelle des élèves ? Que signifie prendre en compte l'élève dans sa globalité le mot d'ordre de toutes nos pédagogies modernes s'il convient dans le même temps de faire abstraction de tous ses particularismes ? La question est posée à ceux et celles qui défendent une conception et une application étroites de la citoyenneté républicaine (Cf. Dominique Rivière, *Eduquons nos enfants en commun comme futurs citoyens et citoyennes*, In *Le Quotidien*, 20/03/2018). L'école est, de toute évidence, l'un des lieux essentiels et importants du « Vivre ensemble ». Les enfants et les jeunes qui s'y retrouvent viennent de

différents milieux, provenances et appartenances. Ils ne surgissent donc pas de nulle part. Ils sont nés et ont reçu leur première socialisation à l'intérieur de groupes d'appartenances et d'identifications. Mais c'est à l'école, dans cette première société, que l'élève découvre les autres « semblables et différents », le collectif, l'interaction autour des intérêts communs ou divergents. C'est dans ce jeu d'interaction, qu'il se découvre lui-même, son rôle et sa place en confrontation avec les autres et dans l'exigence d'un dépassement de soi.

Tout cela évidemment ne peut se faire sans guidance, sans apprentissage. Car, laissé à lui-même, sans règles, le vivre ensemble peut-il produire autre chose que la compétition, l'écrasement des plus vulnérables, l'isolement et la violence ? C'est là qu'entre en jeu l'éducation à la citoyenneté dans sa dimension sociale, une citoyenneté orientée vers des règles de vie commune. Et elle ne peut se faire sans passer par l'apprentissage du respect des autres, l'acceptation des différences, l'ouverture à la diversité, la coopération, la solidarité, sans parler de la pratique du dialogue fondée sur le refus de la violence. Tout cela ne peut se faire en dépouillant les élèves de leur singularité. La rencontre, c'est entre deux sujets que cela se passe, entre deux êtres singuliers non réductibles à des concepts. Il convient même de dire que le préalable de tout apprentissage de la citoyenneté devrait être la reconnaissance, dans sa singularité, de celui ou celle qu'on souhaite accueillir comme citoyen ou citoyenne.

Différents mais égaux

En allant plus loin, nous pouvons même dire que la diversité socioculturelle des élèves est une chance pour l'éducation à la citoyenneté et aux valeurs de la démocratie. L'école de par sa diversité et son hétérogénéité sociale et culturelle site par excellence de l'interculturalité offre aux élèves l'expérience de l'altérité, c'est-à-dire la possibilité de sor-

tir d'eux-mêmes pour rencontrer les autres « différents mais égaux », partageant avec l'autre porteur d'une culture différente une commune humanité, une égale dignité. Reconnaître la différence peut aider à construire du commun. « Et, de fait, l'on pourrait suggérer que la reconnaissance de cette différence par les autres est précisément la médiation par laquelle je me fais leur semblable. Il apparaît donc, quant au fond, que le partage des singularités est bel et bien un préalable à une politique du semblable et de l'en-commun »¹

En outre, quelle belle occasion pour l'enseignant de montrer à ses élèves que leurs appartenances sont diverses et multiples (ethnoculturelle, familiale, religieuse, sexuelle, sociale, locale, régionale, nationale...) et qu'aucune n'épuise leur identité individuelle. En soulignant la richesse de leur appartenance multiple, il peut pointer le danger de l'enfermement dans une appartenance unique c'est une certaine manière de lutter contre l'enfermement communautaire. Pour aller dans le même sens, il peut encore ajouter que c'est seulement « par un hasard heureux ou non » qu'on appartient à tel ou tel « groupe qui partage certaines croyances, certaines habitudes culturelles, certains rituels »².

Mais comment l'école de la République gère-t-elle aujourd'hui la diversité dans ses établissements ? Met-elle en œuvre une conception abstraite de l'individu citoyen, « indifférente aux différences », ici de l'élève futur citoyen ? Même si le modèle français récuse en principe l'expression de diverses identités culturelles et religieuses, l'école est contrainte, en pratique, de trouver des solutions pour gérer de façon pragmatique la diversité linguistique, religieuse, sociale... qui s'impose à elle.

Dans le domaine linguistique, là même où l'unité s'est faite selon le modèle de l'assimilation, on utilise l'approche de type français langue

In kozman pou la rout

« Lé z'arm in n'afèr, manyé ali in n'ot »

Antansyon, kan mi di sa, mi vé pa anparl lo bilan bann tir la frans dsi la Siri pars sanbléré la kout shèr épi konm i di noré fé shou blan... Mi vé solman parl in kozman moin la antann dopi lontan isi La Rényon. Sa i komans par in bataye madam zis dovan la kaz : inn l'atak l'ot épi sé li k'la tonbé pars li la anvoye lo poin, lo pyé, la tête tout an mèm tan san rézilta d'après sak moin la konstaté. Sé sak i fé dir amoin kozman moin la mark an-o la néna in fonn vérité, pétète plis. Sak i fé dir amoin lo méyèr z'arm i fé pa lo méyèr solda. Donk ankor : an air lo moiyn épi bien ansèrv ali i pass pa touzour par lo mèm shomin. Alé ! Mi kite azot pou roflèshi la dsi é ni artrouv pli d'van. Sipétadyé !

seconde (FLS) ou français langue étrangère (FLE) pour mieux intégrer dans le milieu scolaire les élèves qui n'ont pas le français comme langue première. Malgré la non ratification de la Charte européenne des langues régionales par la France, ces langues ont trouvé une certaine place, encore trop limitée, dans l'école de la République. Bref, une tentative modeste de politique linguistique comme voie d'approche de l'hétérogénéité de l'école.

Chaque année, le Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale publie une liste de fêtes de différentes confessions religieuses pouvant faire l'objet d'autorisation d'absence aux cours ce jour-là. Qu'est-ce à dire sinon qu'il prévaut en réalité, même en régime de laïcité, un régime implicite de

cultes reconnus. D'autre part, la loi d'orientation de 1989 sur l'éducation prévoit explicitement que les élèves doivent pouvoir manifester librement leurs convictions spirituelles à l'intérieur des établissements scolaires. Droit à l'expression religieuse sans prosélytisme, a-t-on précisé ultérieurement.

Cette prise en compte même très limitée de la diversité culturelle et religieuse met à mal, nous semble-t-il, une certaine conception de la citoyenneté aveugle aux appartenances. Dans un contexte de pluralité culturelle et religieuse croissante de nos sociétés, du primat du sujet et de l'affirmation de la multi-appartenance, la citoyenneté s'affirme plurielle (locale, régionale, nationale, supranationale/européenne, mondiale). L'appartenance à une commu-

nauté politique malgré son importance n'est plus le seul mode d'identification de l'individu. Penser l'accès à la citoyenneté dans l'occultation de notre diversité n'est plus possible. Toute la question est comment articuler la démocratie politique et la pluralité des cultures dans une perspective de consolidation de la cohésion nationale, donc à distance de tout communautarisme.

Reynolds Michel

1.MBEMBE Achille, Sortir de la grande nuit, Edit. La Découverte/Poche, 2013, p.117

2.BENTOLILA, Imposer dans le débat une distinction entre appartenance et identité, In La Croix, 13/10/2014.

Enfants de la Creuse : la colonisation en action

La commission nationale des « enfants de la Creuse » vient de remettre son rapport à la ministre des outremer. Ainsi, il est établi que plus de 2.000 mineurs ont été « transplantés » de La Réunion vers la métropole entre 1962 et 1984. Il se trouve que j'étais présent sur l'île depuis 1966. Et une chose m'interpelle : à l'époque personne n'a soulevé de question à propos de ces déplacements quelque peu « forcés ». Alors, est-ce dû au fait que 2.000 personnes en 22 ans, c'est à peine 100 départs par an étalés tout au long de l'année (il n'y a pas eu de « charter »...). Les autres migrations vers la métropole prises également en charge par le Bumidom se sont élevées à plus de 37.000 départs entre 1963 et 1981. Dès lors on peut admettre qu'il donc était « normal » qu'une petite centaine de départs de transplantés puisse passer inaperçue.

Mais cette explication me semble un peu courte. Il faut se remettre en mémoire le contexte démographique qui terrorisait les pouvoirs publics. En 1965 une étude de l'Insee-Paris annonçait 757.000 habitants sur l'île à l'horizon 1985 : un doublement de la population en à peine 20 ans. Dès lors, on peut comprendre que certains politiques aient tout mis en œuvre pour que cette perspective ne se réalise pas. Ainsi, outre les incitations à quitter l'île grâce au Bumidom en faisant miroiter le « paradis » métropolitain, le dispositif de transplantation de mineurs, existant depuis 1962, a été développé. Par ailleurs, les actions de limitation de naissances ont été tout aussi énergiques et les pratiques d'une clinique de l'Est (St-Benoît) ont fini par faire scandale. Mais, tout compte fait, le corps social n'a jamais été jusqu'à se rebeller ouvertement, même si le

PCR et son organe Témoignages n'ont eu de cesse de dénoncer toutes ces atteintes à la dignité des Réunionnais. Cette politique démographique, portée par un Michel Debré antinataliste pour La Réunion, mais nataliste pour la métropole avait un côté schizophrénique qui ne choquait personne ou presque.

Au-delà de ces considérations chiffrées, il ne faut pas perdre de vue le contexte historique « long » qui remplace le sort des Réunionnais dans la mission civilisatrice (sic) de la colonisation. Contexte toujours présent et actif même s'il est devenu plus discret. Et le long épisode des enfants de la Creuse en est une preuve. Mais on trouve d'autres jalons de cette entreprise de déculturation-acculturation. Ainsi en janvier 2012 la revue du diocèse « Église à la Réunion » avait publié un dossier sur les jésuites dans lequel un paragraphe m'avait interpellé en page 22. Il y est question du « ... contexte culturel qui ne rend pas les choses faciles. Les pères [jésuites] se rendent rapidement compte qu'il est difficile de changer un comportement « in situ ». Tant que l'enfant reste dans un milieu familial et villageois qui ignore les valeurs chrétiennes, tout ce qui lui est inculqué à l'école est automatiquement battu en brèche. C'est à ce moment-là que naît à Bourbon le projet de créer un établissement dans le quartier de La Ressource. D'une certaine façon, les transplantations de mineurs ressortent de la même démarche puisque présentée comme un moyen de donner aux enfants une éducation considérée comme souhaitable et bénéfique. Avec la complicité de fait de la population grâce à une absence de réaction. Il faut dire que le nombre d'illettrés était considérable et qu'il n'était pas très difficile

de faire « signer » des documents à des familles qui envoyaient sans vraiment réaliser leurs enfants sur une autre « planète », hostile.

La Réunion est bien loin d'être le seul endroit de la planète où la conquérante et arrogante « civilisation du gaspillage » se répand sans limites ! Pas très loin de nous les Mahorais sont pris dans le même piège culturel du matérialisme à tout crin... Je lisais même dans l'édition du Monde datée du 15 avril, à propos d'une enquête sur les disparitions de femmes amérindiennes au Canada qu'une « ... étude revient sur l'héritage du colonialisme où, pendant plus d'un siècle, jusque dans les années 1990, 150 000 enfants autochtones ont été enlevés à leur famille par la police et placés dans des pensionnats explicitement conçus pour « tuer l'Indien en eux »... ».

En y réfléchissant bien, en 2018, ici à La Réunion, tout notre environnement politique, social, économique, culturel n'aboutit-il pas à « tuer le Créole en nous » ?

Ainsi, l'amplification de la situation de diglossie entre le français et le créole conforte cette hypothèse. Par exemple, les obstacles développés pour limiter l'usage du créole en milieu scolaire concourent à étouffer l'épanouissement de l'identité créole du peuple réunionnais. Même si en 2018 on ne transpose plus de jeunes enfants à l'insu du plein gré de leurs parents, la pérennité de notre identité culturelle est loin d'être assurée. La colonisation n'a pas dit son dernier mot !

Charles Durand – Le Brûlé – Saint-Denis

Oté

Lo bann çon san sédiye i fé arienk répète sa dopi dé tan zé dé tan

Matant zélida la ékri Justin :

Mon shèr nové, mon spèss salté, rouj-de-fon dovan l'éternité mi oi koméla, bann rouj i aksèpe mèm i kontant azot La Rényon, départman fransé alé oir avansa zot téi vanj pou l'otonomi. Otonomi avèk départman sa la pa lo mèm z'afèr sa ! Ou i pé pa z'ète pou inn épi pou l'ot an mèm tan. An pliské sa, si mi tronp pa, l'otonomi la pa shomin-la k'i aminn droit dsi l'indépendans ? Si mi konpran azot bien zot i vé in n'afèr, san vouloir ali pou vréman tout an voulan ali. Sa la pa in manyèr tourn son kolé dovan déyèr sa ? Tok ! Pran sa pou toi !

Justin la fé pou répons :

Mon vyé matant k'i koz toultan la boush rouvèr, si mi konpran aou bien néna plis sinkant'ané ou i rabash lo mèm z'afèr, ou i trakass pa ou pou oir si lé vré, si lé fo mé sa i anpèsh pa ou répété, mèm mi pouré dir rabashé.

Poitan lé shoz lé sinp, lé mèm tro sinp sé pou sa k'zot l'aprè rode lo plan kashé, kaziman rode lo pou dann in tête la poin shové. Pars kan ni di néna dé bone shoz lété fé dopi la loi 1946, sa lé vré, mé kan ni di galman lo bit nou téi aviz l nou la pankor trapé. Antansyon la pa dopi koméla ni di sa, mé dopi 1959 : nou la zamé di i trapé pa désèrtin rézilta, mé nou la di galman lo rézilta k'i apèl in vré dévlopman sète-la ni trp ré pa zamé san in bon shanjman.

Kisa i di La Rényon sé in départman atipik, la pa nou, sé l'insee. Kisa la di nou lé dann in péi d'kroisans san dévlopman, la pa nou k'i di mé bann z'indikatèr ofisyèl. Kisa i donn lo shif shomaz ? La pa Témoignages mél o bann shif ofisyèl. Kisa k'i di lo to l'ilétrism i bouz kaziman pa ? La pa nou sé bann shif ofisyèl. Kan i di nout prodiksyon intèryèr i arète pa dégréiné, la pa nou k'i di sa mé bann shif ofisyèl ankor in kou. Astèr kan i di nou lé dann in réjime néokolonyal dopi 70 z'an, sé nou k'i di sa mé ni fé arienk donn in nom in réalité. Kan i di i fo koup la kord lo néo-kolonyalis, sé nou k'i di sa, mé ni fé arienk donn in solisyon pou in problèm lé kaziman san solisyon si i bouj pa l'bato.

Alor, tout out bann kozman, matant, i tien pa d'bout é lé domaz néna in bann çon san sédiye i fé arienk répète sa dopi dé tan zé sé tan. Tok ! Pran sa pou ou !

Justin